

# POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

## Assemblée nationale : Lambert-Noël Matha défend quatre projets de loi

J.K.M  
Libreville/Gabon

Le ministre d'État, ministre de l'Intérieur, Lambert-Noël Matha, était hier devant les membres de la Commission des Lois, des Affaires administratives et des Droits de l'Homme de l'Assemblée nationale.

Au cœur de cette audition : l'examen par les députés de quatre (4) textes. Entre autres : le projet de loi portant dispositions relatives à l'élection du président de la République et celui portant modification de certaines dispositions de la loi 17/96 du 15 avril 1996 portant dispositions

spéciales relatives à l'élection des députés à l'Assemblée nationale. Autant de textes qui réaffirment la volonté du gouvernement de traduire en actes législatifs certaines recommandations adoptées de manière consensuelle par les représentants de la majorité et de l'opposition lors de la Concertation politique tenue, du 13 au 23 février dernier, à Libreville. Tout en prenant en compte les éléments issus de la récente révision constitutionnelle.

De fait, l'élection du président de la République tout comme celle des députés a lieu au scrutin majoritaire uninominal à un (1) tour. Entendu que le scrutin est acquis au candidat qui a obtenu

le plus grand nombre de suffrages exprimés.

Avec ceci que l'élection du président de la République a lieu un (1) mois au moins et deux (2) mois au plus, avant l'expiration du mandat du président en exercice. Et que les Chambres du Parlement se renouvellent intégralement trois (3) mois au moins et six (6) mois au plus avant l'expiration de la législature en cours. Sous-entendu qu'en cas d'égalité de voix, l'élection est acquise au candidat ou à la candidate le (ou la) plus âgé(e). Autant de dispositions qui, tout naturellement, devraient s'appliquer lors des élections présidentielle et législatives à venir.



Photo: Sylvain MAGANGA

Le ministre d'État, ministre de l'Intérieur, Lambert-Noël Matha®, lors de son audition.

## Présidentielle 2023 : aucune date n'est fixée !

Jonas OSSOMBEY  
Libreville/Gabon

Une nouvelle circulant hier avec insistance sur l'organisation le 2 septembre 2023 de l'élection présidentielle relèverait de la simple rumeur. Du moins, aucune des autorités compétentes ne l'a confirmée. De sources concordantes, personne au niveau des instances compétentes ne semble au courant d'une telle information qui contient en soi une contradiction aux allures de violation de la loi. Car selon les dispositions légales, c'est le Centre gabonais des élections (CGE) qui détermine les dates de la tenue des scrutins politiques au Gabon, avant que le gouvernement en Conseil des ministres, ne les entérine. Tout se fait donc de manière officielle. Ainsi, selon l'article 74 de la loi électorale, "le Centre gabonais des élections arrête la date de la convocation des électeurs". A en croire la même disposition, cette date est matérialisée par décret pris sur proposition du ministre de l'Intérieur. Et "la publication au Journal officiel ou dans un journal d'annonces légales du décret de convocation doit être



Photo: WILFRIED MBINAH/ L'Union

La convocation du vote reste à déterminer par le CGE.

effectuée trente jours plus tard", poursuit ledit texte. La nouvelle relayée par de nombreux médias nationaux et internationaux n'aurait donc aucun fondement juridique. Tant les dispositions en la matière sont claires. Pour l'heure, le processus électoral qui a été enclenché avec la révision et l'enrôlement sur les listes électorales par le ministère de l'Intérieur, sur l'ensemble du territoire national et à l'étranger,

se poursuit sous le contrôle et la supervision du CGE. D'ailleurs, cette étape devrait prendre fin officiellement demain 8 juin 2023. Puis, après avoir reçu dudit ministère la liste électorale générale, le CGE devra prendre les choses en main au sujet de l'organisation proprement dite des élections générales qui vont avoir lieu, conformément aux dispositions de la loi, aux dates qui restent à déterminer.

## Présidentielle 2023 : Mezui M'Obiang appelle à la mobilisation autour d'Ali Bongo Ondimba

E.E.M  
Oyem/Gabon

EN séjour récemment à Oyem, le ministre des Mines et de la Géologie, Chen Sylvestre Mezui M'Obiang, a appelé les Oyemois et Oyemoises à la mobilisation et au rassemblement afin d'accorder le moment venu leurs suffrages à Ali Bongo Ondimba. D'autant plus que, a-t-il indiqué, il y va de la nécessité de lui permettre de poursuivre l'œuvre de développement qu'il a amorcée depuis son accession à la magistrature suprême. Dans cette optique, il les a invités à se faire inscrire massivement sur la liste électorale. Cette visite a revêtu une forte dimension politique. C'est dans ce sens qu'il s'est entretenu avec les membres des six fédérations et les responsables locaux du Parti démocratique gabonais (PDG) dans une ambiance empreinte de convivialité et de fraternité autour des idéaux défendus par le

président de la République, Ali Bongo Ondimba. À ses yeux, au regard des enjeux électoraux à venir, il importe plus que jamais d'occuper le terrain afin d'assurer une "victoire cash et sans bavure à leur champion à la prochaine élection présidentielle".

Et le ministre Mezui M'Obiang d'ajouter : "Le temps n'est plus à la distraction. Nous devons nous mobiliser comme un seul homme en faisant preuve de solidarité, loyauté et fidélité à Ali Bongo Ondimba qui a tant donné au Woleu-Ntem et à son chef-lieu de province", a-t-il lancé.

Dans tous les cas, le dynamisme et la proximité du membre du gouvernement ont été particulièrement salués par les Oyemoises et Oyemois. Lesquels ont vivement remercié le chef de l'État pour avoir encore promu un des leurs au gouvernement. Ce qui, ont-ils laissé entendre, témoigne de l'attachement du numéro un gabonais à leur localité et à leur province.



Photo: E.M.M

Le ministre des Mines et de la Géologie, Chen Sylvestre Mezui M'Obiang, communiant avec les Oyemois et Oyemoises.